


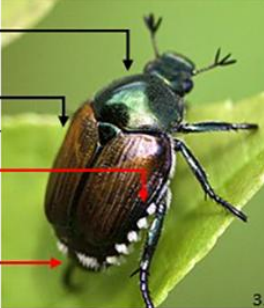
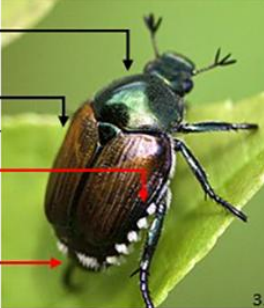


Scarabée japonais

Information à l'intention des particuliers

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est un **organisme de quarantaine prioritaire** (surveillance et lutte obligatoire) en Suisse. Il peut se déplacer facilement par le transport de véhicules, de matériel végétal ou de pots. Une vigilance accrue est donc essentielle afin de limiter sa propagation.

Les **adultes** du scarabée japonais se nourrissent de feuilles, de fleurs et de fruits sur plus de 400 espèces végétales, comprenant aussi bien des plantes cultivées que des plantes sauvages. Les adultes sont présents de juin à septembre. Les **larves** se nourrissent de racines de graminées (gazons, terrains de sports et autres espaces verts) en automne et au printemps.

Taille	environ 1 cm : pas plus gros qu'une pièce de 5 centimes ! 
Couleurs	partie supérieure vert métallique partie inférieure cuivrée 
Abdomen	de chaque côté : 5 petites touffes de poils blancs à l'extrémité : 2 plus grosses touffes de poils blancs 

Actuellement, une zone de foyer a été identifiée dans la commune de Romanel-sur-Lausanne, ce qui place la commune de Sullens dans une zone tampon.

Par conséquent, pour notre commune, les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie intercommunale Le Carroz ou dans une autre déchetterie située dans la zone tampon ou dans le foyer d'infestation.

Si vous faites appel aux services de paysagiste, il est important de les informer de ces restrictions.

Toute observation doit être annoncée à l'inspectorat phytosanitaire cantonal :

- Par mail : popillia.dgav@vd.ch ou
- Via le formulaire d'annonce à l'aide du QR-Code

